

CAB Mini Santé

/))/INISTERE DE LA SANTE, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE LA
FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA
SANTE PUBLIQUE

77) DECISION N°93 0 0 1 /SASF/
SG/DGSP

PORTANT NOMINATION DE COORDONNA-
TEURS DE PROGRAMMES A LA DIREC-
TION DE LA MEDECINE PREVENTIVE.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SANTE PUBLIQUE

--:--:--:--:--:--

- VU La Constitution
- VU Le Décret N°92-160/PRES du 16 Juin 1992, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU Le Décret N°92-161/PRES/PM du 19 Juin 1992, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU Le Décret N°92-167/PF/SGG-CM du 14 Juillet 1992, portant organisation-type des Départements Ministériels ;
- VU Le Décret N°92-214/PRES/PM/SASF du 24 Août 1992, portant Organisation du Ministère de la Santé, de l'Action Sociale et de la Famille ;
- VU L'Arrêté N°045/SASF/SG du 17 Mai 1993 portant organisation de la Direction Générale de la Santé Publique ;

77) E C I D E

Article 1ER : Sont nommés Coordonnateurs de Programmes à la Direction de la Médecine Préventive (DMP) les Agents dont les noms suivent :

Mr. CABORE Joseph, Mle 25 538, Médecin, Coordonnateur du Programme de Dévolution Elargie.

Mr. SAWADOGO Pierre, Mle 25 115, Médecin, Coordonnateur du Programme de Lutte Contre les Maladies Diarrhéïques et Infections Respiratoires Aiguës.

Mr. SOME Laurent, Mle 11 740, Médecin, Coordonnateur du Programme Lèpre-Tuberculose, Cumulativement avec ses Fonctions de Chef du Service des Maladies Transmissibles.

Mr. LAMIZANA Lansina, Mle 69 646, Pharmacien, Coordonnateur du Programme de Lutte Contre le Paludisme, Cumulativement avec ses fonctions de Responsable du Centre National de Lutte Contre le Paludisme.

Article 2 : Le Directeur de la Médecine Préventive est chargé de l'application des dispositions de la présente décision

MINISTERE DE LA SANTE ET DE
L'ACTION SOCIALE
N°93/001/SASF/SG
28/7/93

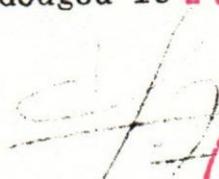
.../...

Article 3 : La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ouagadougou le 23 JUIL. 1993

AMPLIATIONS :

- CAB
- SG/SASF
- DMP
- Toutes Directions Centrales
- Tous Services Rattachés
- Toutes Directions Provinciales
- Intéressés
- Journal Officiel
- Archives/Chrono.


R. Michel B. S O M B I E / -

